

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/662 DU 7/5/85

Portant nomination de Monsieur GANDA
Célestin en qualité de Directeur des
Etudes et de Développement à la
Direction Générale des Affaires Sociales

LE PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution

Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982 portant
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérimis
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE /

ARTICLE 1ER. - Monsieur GANDA Célestin, Professeur Certifié de 3^e
échelon, est nommé Directeur des Etudes et Développement à la
Direction Générale des Affaires Sociales.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 MAI 1965

Par le Premier Ministre

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,



Christophe BOURAMOUE.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO MATSION.-

